

JUSTICE OF THE PEACE VACANCIES
Ontario Court of Justice

At the request of the Attorney General and in accordance with the *Justices of the Peace Act*, the Justices of the Peace Appointments Advisory Committee (JPAAC) invites applications for vacant justice of the peace positions in the province of Ontario in the following court location:

Barrie (1)	London (Indigenous-1)	Thunder Bay (1)
Chatham (2)	Newmarket (2)	Thunder Bay (Indigenous-1)
Cornwall (Bilingual-1)	Newmarket (Bilingual-1)	Timmins (2)
Dryden (1)	Ottawa (Bilingual-2)	Timmins (Bilingual-1)
Fort Frances (1)	Sault Ste. Marie (1)	Toronto (2)
Kenora (1)	Sioux Lookout (1)	Toronto (Indigenous-2)
Kenora (Indigenous-1)	Sudbury (Bilingual-1)	Windsor (1)
Kitchener (Indigenous-1)	Sudbury (Indigenous-1)	

A justice of the peace is an independent judicial officer who presides in court over various proceedings under federal and provincial statutes. This is a full-time appointment that requires travel within the province.

The Judiciary of the Ontario Court of Justice should reflect the diversity of the population it serves. Applications from persons belonging to diverse groups are encouraged. **Bilingual and Indigenous candidates are strongly encouraged to apply.**

JPAAC is pleased to announce an upcoming Microsoft Teams Live Event on **Monday, November 2, 2026, at 1:00 p.m. EST** to support prospective applicants in successfully navigating the application process.

This event will feature a screening of the newly recorded 2026 webinar *JPAAC Presents: Justice of the Peace Ontario – What Makes a Strong Candidate?*, followed by a live Q & A session with Nicholas Charitsis, Chair of JPAAC. Attendees will be invited to submit questions through Slido.

We look forward to your participation on **Monday, November 2, 2026, at 1:00 p.m. EST**. To access the event, please click [JPAAC Webinar 2026](#).

Before attending the 2026 Teams Live Event, you are encouraged to also watch the 2024 and 2025 webinars for valuable insights about the role of JPAAC, the application process and the justice of the peace position. The recordings, slide decks, and transcripts are available on [JPAAC's website](#).

Qualifications:

Applicants must meet minimum qualifications as set out in the *Justices of the Peace Act*. Candidates must have at least 10 years of paid or volunteer experience, and:

- have a university degree;

- have a diploma or advanced diploma granted by a college of applied arts and technology or a community college following completion of a program that is the equivalent in class hours of a full-time program or of at least four academic semesters;
- have a degree from an institution, other than a university, that is authorized to grant the degree; or meet the educational equivalency requirement set out in s.2(1.3) of the Justices of the Peace Act.

More information about the qualifications to become a justice of the peace can be found on JPAAC's website.

Selection Criteria:

In addition to reflecting the diversity of the population in Ontario, including Indigenous and Francophone communities, applicants should also display the fundamental skills and abilities, personal characteristics and community awareness attributes set out in the JPAAC General Selection Criteria, including:

1. Proven ability and experience in making sound, practical, and timely decisions with complex factors.
2. Demonstrated a multi-year commitment to high level leadership or achievement in employment or community service, with these pursuits forming an integral part of their professional and community contributions.
3. Awareness and understanding of the breadth, depth, and commitment required for the role of a justice of the peace and the skills and abilities applicable to the vacancy.
4. Keen interest in people and humanity as demonstrated through compassion, empathy, and engagement with aspects of diversity relevant to the vacancies to which you apply.
5. Exhibits superior oral and written communication skills and an ability to present a clear, concise, and well-written application.
6. Work, volunteer, education, or other experience that is clearly relevant and transferable to the duties and responsibilities of a justice of the peace.
7. Ability and willingness to learn, substantiated through the candidate's record of life-long learning.
8. Exemplifies a strong work ethic, with a proven reputation for reliability and preparedness. Has the ability to work both co-operatively and independently.
9. Displays a high level of interpersonal skills, character, and integrity.

10. Bilingual ability, if applicable.

11. Possess the required level of experience required to perform the duties of a justice of the peace.

For vacancies that serve large Indigenous communities (one vacancy each in Kenora, Kitchener, London, Sudbury and Thunder Bay, and two in Toronto), candidates of Indigenous heritage with an in-depth understanding of the Indigenous communities that vacancy serves are encouraged to apply. If selected for an interview, candidates for Indigenous vacancies will be asked to submit documentation to support their Indigenous self-identification.

Candidates who indicate on the application form that they are able to conduct proceedings in French, or who apply to a designated bilingual vacancy, will be required to complete JPAAC's customized French language proficiency test, in addition to demonstrating a high degree of proficiency in English. To satisfy JPAAC's bilingual language proficiency requirement, candidates must achieve a Superior level of French language proficiency. Test results are valid for two years.

To apply for an appointment as a justice of the peace, refer to the current application form and instructions for completion and submission [here](#).

This website also provides information about the advertised [vacancies](#), the JPAAC [process](#) and the [role](#) of the justice of the peace in Ontario. Applicants should also review the JPAAC [Frequently Asked Questions](#). **Applications must be received by 11:59 P.M. EST on Tuesday, January 5, 2027.** Late applications will NOT be accepted.

À la demande du procureur général et conformément à la [Loi sur les juges de paix](#), le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (CCNJP) sollicite des candidatures pour les postes vacants de juge de paix dans la province de l'Ontario dans les tribunaux suivants

Barrie (1)	London (autochtone-1)	Thunder Bay (1)
Chatham (2)	Newmarket (2)	Thunder Bay (autochtone -1)
Cornwall (bilingue-1)	Newmarket (bilingue-1)	Timmins (2)
Dryden (1)	Ottawa (bilingue-2)	Timmins (bilingue -1)
Fort Frances (1)	Sault Ste. Marie (1)	Toronto (2)
Kenora (1)	Sioux Lookout (1)	Toronto (autochtone -2)
Kenora (autochtone-1)	Sudbury (bilingue-1)	Windsor (1)
Kitchener (autochtone-1)	Sudbury (autochtone-1)	

Un juge de paix est un fonctionnaire judiciaire indépendant qui préside un tribunal d'application des lois fédérales et provinciales. C'est un poste à temps plein qui nécessite de se déplacer dans la province.

Les magistrats de la Cour de justice de l'Ontario doivent refléter la diversité de la population qu'ils servent. Les candidatures de personnes issues de la diversité sont les bienvenues. **Nous encourageons fortement les personnes bilingues et autochtones à présenter leur candidature.**

Le CCNJP a le plaisir d'annoncer la tenue d'un événement en direct sur Microsoft Teams le **lundi 2 novembre 2027 à 1300 h HAE** pour expliquer le processus de demande aux personnes intéressées.

Il y aura notamment présentation du tout récent enregistrement de l'édition 2025 du webinaire, *JPAAC Presents: Justice of the Peace Ontario – What Makes a Strong Candidate?*, puis une période de questions avec Nicholas Charitsis, président du CCNJP. Les participants seront invités à poser des questions dans Slido.

Nous espérons vous voir en grand nombre le **lundi 2 novembre 2027 à 1300 h HAE**. Pour participer à l'événement, veuillez cliquer le [webinaire 2026 du CCNJP](#).

Avant de participer à l'événement en direct sur Teams de 2026, nous vous invitons à visionner également les webinaires de 2024 et 2025 afin d'obtenir de précieux renseignements sur le rôle du CCNJP, la procédure de candidature et le poste de juge de paix.

Les enregistrements, les présentations et les transcriptions sont disponibles sur le [site Web du CCNJP](#).

Qualifications

Les candidats doivent satisfaire aux conditions minimales énoncées dans la [Loi sur les juges de paix](#). Ils doivent avoir au moins 10 ans d'expérience de travail rémunéré ou bénévole, et :

- être titulaire d'un diplôme universitaire;
- être titulaire d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur d'arts appliqués et de technologie ou un établissement d'enseignement supérieur communautaire à l'issue d'un programme équivalant en heures de cours à un programme à temps plein ou d'au moins quatre sessions d'études;
- être titulaire d'un diplôme délivré par un établissement, autre qu'une université, qui est autorisé à délivrer ce diplôme ou satisfaire à l'exigence d'équivalence d'études énoncée au paragraphe 2 (1.3) de la [Loi sur les juges de paix](#).

Des renseignements supplémentaires sur les qualités requises pour devenir juge de paix sont disponibles sur le [site Web du Comité](#).

Critères de sélection :

Outre leur capacité à refléter la diversité de la population de l'Ontario, y compris les communautés autochtones et francophones, les candidates et candidats doivent démontrer les compétences essentielles, les aptitudes, les qualités personnelles et la sensibilité aux réalités communautaires prévues dans les critères généraux de sélection du CCNJP, notamment :

1. Une capacité et une expérience reconnues pour la prise de décisions réfléchies, pratiques et rapides en présence de facteurs complexes.
2. Démontrer un engagement pluriannuel à l'égard du leadership de haut niveau ou des réalisations en matière d'emploi ou de service communautaire, ces activités faisant partie intégrante de leurs contributions professionnelles et communautaires.
3. Connaissance et compréhension de l'ampleur, de la profondeur et de l'engagement requis pour le rôle d'un juge de paix, ainsi que des compétences et des capacités applicables au poste vacant.
4. Vif intérêt pour les personnes et l'humanité, comme en témoignent la compassion, l'empathie et l'engagement à l'égard des aspects de la diversité pertinents aux postes vacants auxquels vous postulez.
5. Posséder des compétences supérieures en communication orale et écrite et être capable de présenter une demande claire, concise et bien rédigée.
6. Des expériences de travail, de bénévolat ou autres qui sont clairement pertinentes et transférables aux fonctions et responsabilités de juge de paix.
7. La capacité et la volonté d'apprendre, démontrées par le dossier d'apprentissage continu du candidat.
8. Incarner une solide éthique de travail, avec une réputation éprouvée en matière de fiabilité et de préparation. Capacité de travailler en seul et en équipe.
9. Démontrer un haut niveau d'entregent, de caractère et d'intégrité.
10. Bilinguisme (le cas échéant).
11. Posséder le niveau d'expérience requis pour exercer les fonctions de juge de paix.

Pour des postes auprès de grandes collectivités autochtones (un poste à Kenora, un poste à Kitchener, un poste à London, un poste à Sudbury, un poste à Thunder Bay et deux postes à Toronto), nous encourageons la candidature de personnes d'origine autochtone, qui comprennent bien les communautés autochtones que le titulaire du poste devra servir. S'ils sont sélectionnés pour une entrevue, les candidats aux postes vacants pour les postes vacants désignés « autochtones » devront présenter des documents appuyant leur auto-identification autochtone.

Les candidats qui indiquent dans le formulaire de demande de nomination qu'ils sont en mesure de conduire des instances en français, ou qui postulent à un poste désigné bilingue, devront passer le test de compétence linguistique personnalisé du CCNJP, en plus de démontrer un niveau élevé de maîtrise de l'anglais. Pour satisfaire à l'exigence de bilinguisme du CCNJP, les candidats doivent obtenir un niveau « supérieur » de compétence en français. Les résultats du test sont valides pendant deux ans.

Pour faire une demande de nomination à titre de juge de paix, veuillez consulter [ici](#) le formulaire de demande de nomination ainsi que les directives pour le remplir et le déposer.

Ce site Web fournit également des renseignements sur les [postes vacants](#) publiés, la [procédure](#) du CCNJP et le [rôle](#) du juge de paix en Ontario. Les candidats sont également invités à consulter la [Foire aux questions](#) CCNJP. **Les candidatures doivent être reçues avant 23 h 59, heure de l'Est, le mardi 5 janvier 2027.** Les demandes reçues en retard ne seront pas acceptées.